

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 17 janvier 2022

PRESENTS: D CLERC, M CURTENAZ, JC GODARD, P CHAILLOU, E CASENOVE, P MESSERLI, Y LEGER, P PITHIOUD, A BERTRAND, P CASAZZA, , V BERTHIER, N AUDET, B GARCIA, F BACHMANN.

ABSENTS : C BERGEAT (pouvoir donné à P CASAZZA).

Convocation du 10.01.2022

Ouverture de la séance : 19h

Secrétaire de séance : Françoise BACHMANN

Auxiliaire : Charlotte MOREL (agent)

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU : Le compte rendu du 8 novembre dernier est adopté à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS : DEL01012022 – 02012022 – 03012022 – 04012022 – 05012022

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à demander des subventions concernant les projets ci-après.

Réaménagement Maison des Hameaux :

Le projet faisant l'objet de la présente demande de subvention consiste en la réhabilitation et la rénovation de « La MAISON des HAMEAUX ».

Situé sur le hameau de Bonvy, ce bâtiment a eu plusieurs usages.

Aujourd'hui son rez-de-chaussée est désaffecté et l'étage est réservé à des activités sportives associatives : aikido, qi gong, thaï chi et yoga.

Le bâtiment est vétuste et demande une mise en conformité importante. Depuis sa construction dans les années 1970 il n'a subi aucune amélioration.

Le projet présenté consiste :

- à créer deux locaux professionnels en rez-de-chaussée
- à créer des vestiaires conformes aux normes actuelles
- à changer toutes les menuiseries extérieures

- à isoler le bâtiment
- à remplacer le système de chauffage
- à remplacer l'éclairage

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer plusieurs demandes d'aide financière auprès de :

- **L'ETAT via la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)**
- **L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)**
- **LA REGION**
- **DU DÉPARTEMENT via CDAS (contrat départemental d'avenir et de solidarité)**
- **DE FRANCE RELANCE**
- **DU SYANE**

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Le montant du projet s'élève à 330 780 € HT

Les demandes de subventions sont demandées sur un montant de 282 780 €

(48 000 € de recettes estimées sur 5 ans concernant la partie « locaux professionnels »)

SOURCES	MONTANT	TAUX
Fonds propres	128 982.00 €	
Emprunts	- €	
Sous-total autofinancement	128 982.00 €	39%
ETAT - DETR	56 556.00 €	20%
ADEME	18 750.00 €	7%
REGION	14 139.00 €	5%
DEPARTEMENT - CDAS	56 556.00 €	20%
France RELANCE	42 417.00 €	15%
SYANE	13 380.00 €	5%
sous-total subventions publiques	201 798.00 €	61%
TOTAL H.T	330 780.00 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'opération de réhabilitation et réaménagement de la Maison des Hameaux et les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération ;

DEMANDE d'attendre le retour des subventions avant de se positionner sur la réalisation du projet.

Réaménagement du Musée :

Le projet faisant l'objet de la présente demande de subvention consiste en la réhabilitation et la rénovation du bâtiment dit du « MUSEE».

Situé au Chef-Lieu, ce bâtiment a et a eu plusieurs usages.

Son rez-de-chaussée abritait une partie des services techniques et est désaffecté, l'étage abrite le musée paysan d'Eloise.

Le bâtiment demande des travaux d'isolation et de réaménagement.

Le projet présenté consiste :

- à réaménager le rez-de-chaussée
- à créer des toilettes PMR
- à changer les menuiseries extérieures
- à isoler le bâtiment

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer plusieurs demandes d'aide financière auprès de :

- **L'ETAT via la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)**
- **DE LA RÉGION**
- **FRANCE RELANCE**
- **L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)**
- **DU DÉPARTEMENT via CDAS (contrat départemental d'avenir et de solidarité)**

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Le montant du projet s'élève à 97 166.55 € HT

SOURCES	MONTANT	TAUX
Fonds propres	26 234.97 €	27%
Emprunts	- €	
Sous-total autofinancement	26 234.97 €	27%
ETAT - DETR	19 433.31 €	20%
ADEME	7 773.32 €	8%
DEPARTEMENT - CDAS	19 433.31 €	20%
REGION	4 858.33 €	5%
FRANCE RELANCE	19 433.31 €	20%
sous-total subventions publiques	70 931.58 €	73%
TOTAL H.T	97 166.55 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'opération de réhabilitation et la rénovation du bâtiment dit du « MUSEE » ainsi que les modalités de financement ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération ;

DEMANDE d'attendre le retour des subventions avant de se positionner sur la réalisation du projet.

Voirie / Aménagement rue des Vignes, du Fay et de la Gravière :

L'étude d'aménagement se situe sur la commune d'Eloise, commune de la Haute-Savoie, localisée à l'entrée de Bellegarde centre.

Il concerne la requalification d'une voie de desserte majoritairement pavillonnaire, connectée à ses deux extrémités, à la route départementale n°1508.

L'étendue de la réflexion porte sur le linéaire des rues :

- De la Gravière et le chemin du pendu concerné par la reprise du réseau AEP ;
- Du Fay depuis son embranchement sur RD jusqu'à son intersection avec la rue des Centenaires ;
- Des Vignes depuis cette dernière intersection jusqu'à son embranchement sur RD ;

La réflexion des aménagements a été conduite selon les objectifs suivants :

- Assurer une continuité modes doux sécurisée, confortable et évidente tout le long de l'aménagement. Cette continuité modes doux viendra en complément des aménagements réalisés en 2017 qui concernaient la création d'un cheminement piétonnier le long de la RD 1508 (depuis le chemin des Bois jusqu'au centre du hameau de Fiolaz) ;
- Sécuriser la circulation et conforter le caractère résidentiel et apaisé des rues ;
- Répartir des places de stationnement pour les riverains / visiteurs, en fonction des différents accès privés et des cônes de visibilité ;
- Mettre aux normes les arrêts de bus compris dans le périmètre d'étude ;
- Reprendre l'éclairage dans une démarche de développement durable selon les normes en vigueur en termes d'éclairage pour concilier sécurisation et confort pour les piétons et optimisation du matériel ;
- Proposer des aménagements simples, sobres et peu contraignants en entretien ;

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer plusieurs demandes d'aide financière auprès de :

- **L'ETAT via la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)**
- **DE LA RÉGION**
- **FRANCE RELANCE**
- **L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)**
- **DU DÉPARTEMENT via CDAS (contrat départemental d'avenir et de solidarité)**
- **DU SYANE**

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Le montant du projet s'élève à 1 305 000 € HT

SOURCES	MONTANT	TAUX
Fonds propres	380 250.00 €	29%
Emprunts	- €	0%
Sous-total autofinancement	380 250.00 €	29%
ETAT - DETR (plafond 1 000 000 €)	200 000.00 €	20%
ADEME	55 000.00 €	4%
REGION	130 500.00 €	10%
DEPARTEMENT - CDAS	261 000.00 €	20%
France RELANCE	195 750.00 €	15%
SYANE	82 500.00 €	6%
sous-total subventions publiques	924 750.00 €	71%
TOTAL H.T	1 305 000.00 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 13 pour et 2 contre (P. CASAZZA, C. BORGEAT par procuration),

ADOpte l'opération de requalification de la rue des Vignes, du Fay et de la Gravière ainsi que les modalités de financement ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération ;

DEMANDE d'attendre le retour des subventions avant de se positionner sur la réalisation du projet.

PARTIE EAU POTABLE :

Le projet consiste au renouvellement de la conduite d'eau potable de la commune en fonte diamètre 100 sur 450 ml, au niveau du Chemin du Pendu et de la Rue de la Gravière.

Les éléments principaux du projet sont :

- L'abattage d'arbres, débroussaillage et l'ouverture d'une piste en forêt afin de faciliter l'accès, topographie complémentaire chemin du pendu,
- La pose d'une canalisation en fonte diamètre 100 sur 450 ml, dont 160 ml en forêt (chemin du pendu),
- La reprise de 17 branchements jusqu'à la limite de propriété, sur un linéaire total de 270 ml. Les branchements sont actuellement sous bouche à clef et seront placés dans des chambres,
- La pose de robinetterie nécessaire,
- La reprise de deux poteaux incendie,
- Quatre raccordements sur conduites existantes,
- La réfection des enrobés existants sur le linéaire concerné.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de :

➤ **L'AGENCE DE L'EAU**

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Le montant du projet s'élève à 174 838 € HT

SOURCES	MONTANT	TAUX
Fonds propres	139 870.40 €	80%
Emprunts	- €	0%
Sous-total autofinancement	139 870.40 €	80%
AGENCE DE L'EAU	34 967.60 €	20%
sous-total subventions publiques	34 967.60 €	20%
TOTAL H.T	174 838.00 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'opération de renouvellement de la conduite d'eau potable et les modalités de financement ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération ;
DEMANDE d'attendre le retour des subventions avant de se positionner sur la réalisation du projet.

Voirie restructuration de la rue de la Viborne :

Le projet consiste à permettre l'accessibilité pour tous (piétons, véhicules à moteur ...) de la rue de la Viborne qui va être plus fréquentée compte tenu de la réalisation du lotissement de l'Hélusia.

NATURE DES TRAVAUX :

- Élargissement de la route existante
- Création d'un trottoir
- Intégration de passages piétons
- Création d'un mur de soutènement en gabion
- Mise en place de l'éclairage public

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de :

- **L'ETAT via la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)**
- **DU SYANE**

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Le montant du projet s'élève à 126 214.05 € HT

SOURCES	MONTANT	TAUX
Fonds propres	61 549.74 €	48.8%
Emprunts	- €	0%
Sous-total autofinancement	61 549.74 €	48.8%
ETAT - DETR	25 242.81 €	20.0%
DEPARTEMENT - CDAS	36 000.00 €	28.5%
SYANE	3 421.50 €	2.7%
sous-total subventions publiques	64 664.31 €	51.2%
TOTAL H.T	126 214.05 €	100%

Accordée en 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'opération de restructuration de la rue de la Viborne et les modalités de financement
APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération ;

DEMANDE d'attendre le retour des subventions avant de se positionner sur la réalisation du projet.

AUTORISATION POUR EFFECTUER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET CELUI DE L'EAU 2022 DEL06012022

Afin de pouvoir payer des dépenses d'investissements, M. le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. (Vu le cadre budgétaire des collectivités territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget principal et du budget de l'eau 2022 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget principal :

Investissements 2021 budgétisés : (chapitre 21 et 23) **BUDGET PRINCIPAL**

= 869 000 €

= soit 25 % = 217 250 €

Réparti comme suit :

Article	Libellés	Autorisation 2022
165	Dépôts et cautionnements	2 000 €
2131	Bâtiments	70 000 €
215	Voirie / réseaux	30 000 €
2313	Travaux en cours	100 000 €
218	Mat bureau et info / mobilier	15 250 €

Budget de l'eau :

Investissements 2021 budgétisés : (chapitre 20 et 21) **BUDGET EAU**

= 256 636.94 €

= soit 25 % = 64 159.24 €

Réparti comme suit :

Article	Libellés	Autorisation 2022
2156	Mat spécifique	60 000.00 €
201	Frais d'établissement	4 159.24 €

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

- Terrain multisport : Elisabeth CASENOVE présente une note pour ouvrir les discussions concernant la réalisation d'un tel terrain. Elle souligne notamment la nécessité d'être en zone UE du PLUi pour pouvoir implanter ce type de structure. Deux lieux sont mis en évidence. La commission doit se réunir le 22/01.
- M. le Maire informe le conseil qu'il souhaite accélérer la réflexion sur la réorganisation du service technique sachant que le nouvel employé arrive début mars.
- Une réunion concernant le déploiement de la fibre optique au Chef-lieu aura lieu dans le mois de février. Les personnes concernées seront informées.
- Jean-Claude GODARD informe que les cages de foot ont été remplacées.
- Philippe CASAZZA remercie Bénédicte GARCIA pour la réalisation de la carte de vœux.
- Il informe que la société DIGICOMCREA a été retenue pour la réalisation de la charte graphique ainsi que le logo.
- Le livret d'accueil pour les nouveaux arrivants est en cours de réalisation.
- La commission patrimoine avance sur la réalisation du livre sur Eloise.
- Nicole AUDET signale la présence régulière de chiens en divagation et demande l'installation de panneaux signalétiques.
- Marcelle CURTENAZ informe que le repas du CCAS a été décalé au 27/03/2022 en espérant que la situation sanitaire s'améliore.

Point scolaire :

- Marcelle CURTENAZ remercie les agents et les bénévoles qui renforcent l'équipe scolaire suite au renforcement des contraintes sanitaires. Les conditions sont particulièrement difficiles depuis le 09/12.
- La réunion avec la MFR concernant les repas de la cantine a fait ressortir que très peu d'aliments congelés sont cuisinés mais essentiellement des produits frais et de qualité.
- Le conseil se prononce contre l'installation de détecteur de CO2 dans l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 20h40 et ne manque pas de présenter ses meilleurs vœux à l'ensemble du conseil. Il souhaite que les échanges et le travail de qualité continue ainsi et remercie l'implication de chacun.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Didier CLERC

